



Inscription à titre initial, approbation des baudets

20 septembre 2025

Plan d'eau du Mas - 63500 Issoire

Tout propriétaire concerné par *l'inscription à titre initial* ou *l'approbation* de son animal doit en faire la demande auprès de **l'Association Française de l'Âne Bourbonnais** avant le **19 septembre 2025**.

RAPPEL

Inscription à titre initial :

Animaux concernés : Les animaux portant l'appellation "Âne", "O C A", "O N C A " âgés d'au moins **trois ans**, préalablement identifiés et non inscriptibles au titre de l'ascendance à l'un des livres généalogiques français d'ânes.

Concours épreuve :

Il est obligatoire pour tous les mâles candidats à l'approbation,

toutefois, tout candidat baudet ayant validé une épreuve du PEJET 2 ou 3 ans est dispensé de concours épreuve.

Demande pour : inscription à titre initial (25€)
 approbation baudet

NOM (éleveur) :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : mail :

souhaite présenter mon équidé

NOM (équidé) :

Père : Mère :

N°SIRE :

N° puce :

Age : Sexe :

Envoyer la demande, les photocopies de la carte d'immatriculation, (propriétaire à jour) et du document d'identification (avec la page concernant le signalement graphique et les vaccinations) et document vétérinaire du prélèvement sanguin pour le génotypage du baudet avant le 19 septembre 2025 à :

Michel CLEMENT
15 route de Saint Amand Montrond – 03360 BRAIZE
OU
contact.anebourbonnais@gmail.com

Obligatoire

Protocole de vaccination à respecter.

Génotype déterminé pour le candidat baudet

Chaque inscription à titre initial est soumise à un règlement de 25€ à l'ordre de l'AFAB.